



A Mesdames et Messieurs  
les membres du Conseil communal  
1002 Lausanne

Lausanne, le 8 septembre 2015  
IdAff 48996 – AGC-ab

**Résolution de M. Vincent Rossi du 20 janvier 2009 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M. Rossi intitulée « Faciliter les pétitions à Lausanne »**

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Le 20 janvier 2009, le Conseil communal a adopté la résolution suivante proposée par M. Rossi :  
*« Le Conseil communal encourage la Municipalité à intensifier sa réflexion concernant l'amélioration de la rubrique "droit de pétition" du site internet et à examiner comment la compléter en ajoutant les détails qu'elle mentionne elle-même dans sa réponse à l'interpellation ».*

**Réponse de la Municipalité**

La Ville de Lausanne a mis en ligne un nouveau site internet entre 2012 et 2013. La question des droits politiques en général a été prise très au sérieux, et cette partie du site a été réaménagée avec l'objectif d'offrir toutes les informations utiles à l'exercice des droits politiques. Toutes les informations sont désormais réunies à l'adresse suivante : <http://www.lausanne.ch/lausanne-officielle/votations-elections.html>.

Dans ce cadre, pour les pétitions auprès du Conseil communal, la commission des pétitions a mis depuis à disposition sur le site internet une fiche pratique. Cette fiche pratique intitulée « Vous avez déposé une pétition auprès du Conseil communal – Et maintenant ? » décrit les différentes étapes de traitement d'une pétition.

La Ville a également conservé et développé des pages au contenu didactique et s'adressant à un public plus jeune. Ces pages sont regroupées dans une entrée spécifique intitulée « Education à la citoyenneté » : <http://www.lausanne.ch/lausanne-officielle/votations-elections/education-citoyennete.html>.

**Municipalité de Lausanne**

Secrétariat municipal  
place de la Palud 2  
case postale 6904  
CH - 1002 Lausanne  
tél. ++41 21 315 22 15  
fax ++41 21 315 20 03  
[municipalite@lausanne.ch](mailto:municipalite@lausanne.ch)



La Municipalité estime que les mesures prises pour simplifier la navigation et mieux mettre en évidence le contenu lors du lancement du nouveau site internet de la Ville répondent à la résolution de M. Rossi.

En vous remerciant de prendre acte de ce qui précède, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

La secrétaire a.i. :  
Sylvie Ecklin